A TOUS LES ELECTEURS DU BAS CANA.

MES COMPATRIOTES,

Je vous parlerai un peu de la Constitution et de nos affaires, ce sont des choses dont il est bon que nous nous occupions. Avant la Constitution c'étoit le Gouverneur qui faisoit les loix avec le Conseil ; à présent il ne peut faire aucune loix sans le consentement de la Chambre qui est nommée par vous, c'est-là la Constitution. Vous voyez tout de suite, il me semble, qu'il vaut mieux avoir la Constitution, que d'être comme auparavant ; car, puisqu'aucune loi ne peut se faire sans le consentement de la Chambre, il est impossible passe une loi qui vous soit désavantageuse, si vous choisissiez bien la Chambre.

Il y en a cependant qui vous disent, qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de Constitution et être comme auparavant, parceque le Gouverneur et le Conseil ne pouvoient pas vous taxer comme la chambre peut le faire acutuellement.—Mais ceux qui vous disent cela ne vous disent pas toute la vérité, ils ne vous disent pas qu'avant la Constitution, c'étoit le Parlement d'Angleterre qui vous taxoit, en 1774 lorsque le Parlement d'Angleterre regla que le Gouverneur feroit les loix ici avec le Conseil, il passa en même tems une loi pour vous taxer, c'est-à-dire pour taxer les boissons qui sont bues dans le pays—à présent lequel aimez vous mieux, d'être taxés par le Parlement d'Angleterre, ou de vous taxer vous-mêmes. Je crois que vous apparcevez bien vite la différence.

Je ne [illegible] pas dire que le Parlement d'Angleterre a [illegible] voulu vous rendre malheureux en vous taxant trop. Il n'avoit que de bonnes intentions pour vous, comme on le voit bien, puisqu'il a mis entre vos propres mains le droit de vous taxer vous-mêmes. Mais quoique le Parlement d'Angleterre n'eut que de bonnes intentions pour vous, il vaut encore mieux que vous ayez le droit de vous taxer et de régler vos affaires vous mêmes.—Je vous ferai une comparaison qui me parroit bien juste. Quoique vous soyez bien persuadés que votre pere ne veut que du bien, vous aimez mieux cependant regler vous-même la dépense de votre ménage, que de la faire régler par votre pere. Tant que vous avez été enfant, il étoit mieux que votre pere la régla lui-même parce qu'il savoit mieux que vous même ce qu'il vous falloit ; mais quand vous êtes devenu homme, que vous avez été en état d'avoir un ménage vous-même, votre pere a trouvé mieux de vous établir et de vous donner vos affaires à conduire, et vous avez trouvé cela mieux vous même ; parce que quoique votre pere eut d'aussi bonnes intentions pour vous que vous aviez vous-même, vous étiez plus en état de connoitre vos affaires que lui qui étoit éloigné de vous et qui avoit aussi les siennes à conduire. S'il lui eut fallu conduire ses affaires, et celles de tous ses enfans, il n'auroit pas pu faire aussi bien les affaires de chacun, que chacun pouvoit les faire lui-même.

L'Angleterre a fait exactement comme a fait votre pere, à mesure que ses enfans, c'est-à-dire ses Colonies, ont été en état de regler leurs propres affaires, elle leur a laissé le soin de les regler, et les a établis, en leur donnant une constitution. Quand le tems a été venu pour vous, elle vous en a donné une comme aux autres, car elle ne fait point de distinction entre ses enfans. Ainsi depuis ce tems vous êtes chargés du soin de vos propres affaires, de vous taxer, de regler votre dépense comme vous voules, et de passer les loix que vous trouvez à propos pour votre bien. Vous ne faites pas tout cela en personne, parce qu'il seroit impossible de vous assembler et de vous loger tous dans la Chambre, mais vous nommez qui vous voulez d'entre vous pour le faire à votre place, et vous êtes sure que rien ne peut passer contre le consentement de ceux que vous nommez. Il me semble qu'à présent vous êtes convaincus qu'il vaut mieux pour vous avoir une Constitution que de n'en pas avoir.

J'ai encore à occuper un moment de votre attention. Depuis que vous avez votre Constitution l'Angleterre a encore continué de vous aider et

1810

(9)

de payer une partie de votre dépense, c'est-à-dire de la liste Civile, ce qui prouve encore pour le dire en passant que ce n'étoit pas pour vous charger qu'elle vous avoit donné votre Constitution. La somme qu'elle paye pour vous est à présent est d'environ seize mille loüis comme je vous l'ai déjà dit. La dépense entière étant de quarante trois mille louis, la somme que vous payez vous-même est d'environ vingt sept mille loüis.

Cette année vos Représentans (c'est-à-dire, ceux de la premiere colonne dans la lettre que je vous ai dernierement écrite) ont offert de payer toute la dépense, et ceux de la seconde colonne ou sont les gens en place, s'y sont opposés. Il s'agit maintenant de savoir ce qui vous sera le plus avantageux, de payer vous-mêmes votre dépense, c'est-à-dire les sept mille loüis de plus; ou de laisser l'Angleterre continuer de payer ce surplus qui augmente tous les ans. Comme ce surplus augmente d'année en année il faudra qu'il viénne un tems que vous en soyez chargés comme je vous l'ai déjà dit. Vaut-il mieux que vous vous en chargiez vous-même actuellement, que d'attendre qu'il soit bien augmenté. Les gens en places vous disent qu'il ne faut pas payer et se donnent beaucoup de tourment pour vous le persuader.

Je vous ferai encore une comparaison ou plutôt je continuerai celle que j'ai déjà commencé, quand votre pere vous a établi et que vous avez votre ménage à part, il vous aide encore quelque tems jusqu'à ce que vous soyez bien en état de vous tirer vous-même d'affaire.

Si votre pere continuoit toujours à payer, qu'il paya l'entretien de votre femme et de vos enfans; que votre femme et vos enfans portassent plus beau et fissent plus de dépense par ce moyen que vous ne pourriez leur en faire faire; qu'enfin votre pere que je suppose riche, fut si bon pour sa bru et ses petits enfans, qu'il augmenta toujours suivant leur désir; votre femme et vos enfans s'accoutumeroient à porter plus beau et à faire plus de dépense que vous ne seriez en état de leur faire faire vous-même quand vous seriez obligez de la payer. Se voyant toujours soutenus et entretenus à leur gré sans que cela fut tiré de votre bourse, ils sentiroient moins le besoin de travailler pour la maison, que si toute leur dépense étoit tirée de la maison, parce que si toute la dépense étoit tirée de la maison ils ne pourroient dépenser qu'à proportion qu'ils aideroient à ménager et à gagner eux-mêmes, au lieu qu'étant aussi bien sans travailler qu'en travaillant, ils prendront moins d'interêt aux affaires de la famille. Ainsi ils prendront le gout du travail et du ménagement, ils voudront se promener, être toujours bien habillés avoir les mains toujours blanches, tous les jours seront pour eux des Dimanches; vous aurez mille peine à les mettre aux ouvrages de la maison. Peut-être même arrivera-t-il qu'ils aimeront moins, qu'ils craindront moins de vous déplaire. Ils vous trouveront incomode quand vous voudrez les faire travailler, vos affaires iront mal, tout le train de votre maison sera negligé, vous appauvrirez de jour en jour, vous serez de mauvais humeur, votre femme et vos enfans feront peut-être des rapports contre vous à votre père, et peut être qu'à la fin votre père viendra à en croire une partie à vous aimer moins qu'il ne faisoit auparavant.

Quand vous viendrez à vous appercevoir de tout cela vous commencerez à faire des reflexions. Vous direz: mes affairesvont mal, tout le tain de ma maison est negligé: ma femme et mes enfans ont perdu le gout du travail et du ménagement, ils ne sont plus intéressés pour la maison, ils s'accontument a porter beau et à faire une plus forte depense que je ne pourrai soutenir quand je serai oblige de la payer. On ne m'écoute presque plus dans ma maison; on m'y regarde comme un porteur, je n'ai presque plus d'autorité dans ma famille; je n'y suis pas autant aimé que je l'étois et peut-être suis-je en danger de perdre l'affection de mon père.—Eh bien direz vous, je m'en vais faire un effort avant que le mal soit trop augmenté. Je m'envais écrire à mon père que je me sens en état a présent de soutenir ma famille et je le remercierai bien de la bonté qui l'a eu de maider jusqu'à présent. Je payerai toutes les depenses de ma femme et de mes enfans; je veux même les entretenir aussi bien qu'ils le sont actuellement.—Quand ils sentiront que leur bien être dépendra de la prospérité de ma maison, et de mes affaires, ils y prendront intérêt; chacun d'eux s'apliquera de son mieux aux travaux de la famille, et mes affaires se rétabliront. Quand ma et mes enfans n'attendront rien de que moi je serai bien mieux écouté d'eux, ils tâcheront de me plaire. Quand ils verront que je ne les ferai travailler avec moi que pour qu'ils soient bien eux-

de payer une partie de votre dépense, c'est-à-dire de la moitié. Vous serait-il prouvé encore pour le dire un peu plus clair, que vous ne gagnez pas pour vous entretenir quelle vous avez dans votre domicile. Je soutiens qu'elle paye pour vous et à proportion de votre dépense, comme je vous l'ai déjà dit. Une dépense entière de quatre mille livres, je soutiens que vous paye[z] moins cent dix-huit vingt-huit mille livres.

Cette année vos Royalistes [illegible] de votre dépense, je vous en défie. Je vous [illegible] pour le [illegible] et deux de la seconde colonne on sera en place, s'y sera opposée. Il s'agit maintenant de savoir ce qui vous sera le plus avantageux, de payer vous-même votre dépense, c'est-à-dire [illegible] mille livres de plus ou de laisser l'Angleterre continuer de payer ce qu'elle a toujours fait. Vous-même, [illegible] vous répondre à cette question. Comme je ne vois pas [illegible] vous-même actuellement, que d'attendre qu'il soit bien [illegible]. Les gens en place [illegible] ne tiennent pas [illegible] et se donnent beaucoup de tourment pour cette [illegible].

Je vous finis encore une comparaison en finissant cette que j'ai déjà commencé, quand cette pièce vous a [illegible] et que vous avez voulu [illegible] à [illegible] vous aviez [illegible] vous voyez bien en état de vous [illegible] d'affaire.

Si votre père continuait toujours à payer, qu'il paya l'entretien de votre femme et de vos enfans; que votre femme et vos enfans [illegible] bien et [illegible] plus de dépense par ce moyen que vous ne pourriez leur en faire faire; on entend votre père que je suppose riche, fut si bon père as bras et ses petits enfans, qu'il augmenta toujours suivant leur désir: votre femme et vos enfans s'accoutumeroient à porter plus honnêtement [illegible] plus dépenses que vous ne serez en état de leur faire faire vous-même quand vous serez obligés de la payer. Ne voyant toujours sortir sans et carrioles à leur père sans que cela fut tire de votre bourse, ils sentiroient moins le besoin de travailler pour la maison, que si toute leur dépense étoit tirée de la maison, parce que

à toute la dépense étoit tirée de la maison. Ils ne pourroient s'empêcher qu'à proportion qu'ils aideroient à manger et à gagner eux-mêmes, ne fut qu'ainsi aussi bien sans travailler qu'en travaillant, ils prendront moins d'autorité sur affaires de la famille. Ainsi ils prendront le goût du travail et de ménagement. Ils [illegible] de prononcer [illegible] jours bien [illegible] avec les mains [illegible] jours blanches, nous les jours seront pour eux des allemandes; vous aurez mille [illegible] les mettre aux ouvrages de la maison. Faut-être même arrivera-t-il qu'ils aimeront moins, qu'ils craindront moins de vous déplaire. Ils vous traverseront [illegible] quand vous voudrez les faire travailler à vos affaires [illegible] tout le train de votre [illegible] son sera négligé, vous épouvanter de [illegible] jour, vous serez de mauvais humeur, votre femme et vos enfans [illegible] pour-être des reproches contre vous à votre père, et peut-être qu'à la fin votre père viendra à vous dire que [illegible] vous aimer moins qu'il ne faisoit auparavant.

Quand vous viendrez à vous apercevoir de tout cela vous commencerez à faire des réflexions. Vous direz: mes affaires vont mal, tout le train de ma maison est négligé; ma femme et mes enfans font peu de travail et de ménagement, ils ne sont plus intéressés à votre maison, ils s'accoutument à porter bien sans [illegible] dépense que je ne puisse soutenir quand je serai obligé de la payer. Quoi-qu'on prétende plus dans ma maison, on m'y regarde comme un portier, je n'ai presque plus d'autorité dans ma famille; je n'y suis pas autant aimé, que je l'étois peut-être sur le pied de perdu l'affection de mon père.—Il faut arrêter vous. Je n'ai pas fait un effort avant que je mal sont trop augmenté. Je m'avais écrire à mon père que je me vous en dire à présent de soutenir ma famille et je le remontrant bien de la bonté qui l'a eu de traiter jusqu'à présent. Je pouvais toutes les dépenses de ma femme et de mes enfans; je veux même les entretenir aussi bien qu'ils le sont actuellement.—Quand ils sentiront que leur bien dépendra de la prospérité de ma maison, et de mes affaires, ils y prendront intérêt; chacun d'eux s'appliquera de son mieux aux travaux de la famille, et mes affaires se rétabliront. Quand on et mes enfans n'attendront rien de plus tout je serai bien mieux écouté d'eux, je les ferai de me plaire. Quand ils verront que je ne les ferai travailler avec moi que pour [illegible] sera bien eux-

mêmes avec moi, et que je leur ferai partager tous les avantages de ma prospérité, ils m'aimeront, ils ne parleront qu'en bien de moi, et mon père m'aimera autant que quand il m'a donné mon établissement (ma constitution). Après ses reflexions vous vous mettrez en devoir de les exécuter. Votre femme et vos enfans crieront, vous diront que vous allez vous ruiner ; ils vous prêcheront, pour la première fois, le ménagement de votre bourse &c. &c. Mais si vous êtes un bon pere vous ne les écouterez pas, vous persisterez dans votre dessein; vous payerez vous mêmes toutes les depenses de votre famille et vos enfans en sentiront bientôt eux mêmes l'avantage.

Je crois que vous trouverez me comparaison juste. Votre père c'est le Roi, ou l'Empire Britannique; votre femme et vos enfans, sont tous les gens en place; il faut que vous les nourissiez et les entreteniez vous mêmes, ils n'en travailleront que mieux pour vous, il ne vous en aimerons que mieux, &c. &c. &c.

Je vous ai dit qu'il y avoit seize mille louis à payer d'augmentation. De ces seize mille louis il y en a déjà onze de payés par l'Acte des prisons en le continuant; de sorte qu'il ne restera cinq mille à payer de plus que ceque vous payez actuellement, et ces cinq mille louis pourront être payez en mettant une couple de chelins sur le vin de porte et le vin de madère comme je vous l'ai déjà dit ou de quelqu'autre manière que vos Représentans trouveront convenable.—Remarquez que vos Représentans, qui n'ont pas de places, sont ceux qui désirent que vous payez votre liste civile, et qu'ils ne peuvent recevoir un sol, de ce que vous payerez, qui est tout destinez pour les gens en places.

Je vous ai dit que si vous étiez d'opinion de payer la liste civile vous deviez ne pas élire les gens en place; cela doit s'entendre aussi des Anglois qui ont tous voté du côte' des gens en place dans la Chambre. I' y en a qui vous disent qu'on ne doit pas conseiller de ne pas voter pour les Anglois, et moi, je vous dit que vous ne devez pas les élire, si vous êtes d'opinion pour la liiste civile. Ce n'est pas parcequ'ils se disent Anglois, c'est parcequ'ils seront contre l'opinion que vous voulez soutenir, il n'y a pas de bon sens de dire que vous devez élire des personnes qui sont contre votre opinion, parcequ'ils sont Anglois. D'ailleurs les Canadiens ne sont il pas d'aussi bons Anglois que qui que ce soit ?—Point de distinction rejettez tous ceux qui seront contraires à ce que vous voulez obtenir. Soyez fermes, mais soyez toujours tranquilles, ressouvenez vous qu'il y en a qui désireroient bien que vous ne fussiez pas tranquilles—Mettez tout votre courage a endurer tout patiamment.